

## Rapport d'orientation et résolutions adoptées

Pour faire suite aux résolutions prises lors de l'assemblée générale 2019, au rapport moral du président et aux rapports d'activités et financiers de cette année 2020 si singulière, le conseil d'administration de l'Ademat-h souhaite soumettre au vote de l'assemblée générale de ce 5 février 2021 en visio-conférence, les 10 résolutions suivantes regroupées autour de 4 axes de travail structurant notre feuille de route :

### **1<sup>er</sup> Axe : Pour un soutien appuyé mais exigeant à nos établissements hospitaliers et à leur personnel :**

L'engagement associatif de l'Ademat-h depuis 5 ans a démontré une réelle mobilisation citoyenne autour de la défense du maintien et de la promotion de la maternité d'abord, d'un hôpital général (Médecine, Chirurgie, Obstétrique) ensuite à Remiremont. Cette mobilisation a certainement permis d'éviter de connaître des fermetures d'établissements mais n'a pas totalement permis d'éviter des fermetures de lits et de services. L'hôpital et ses personnels, le service des urgences et les autres services ont été cependant au rendez-vous de la première vague de la pandémie et des suivantes. Nous n'osons pas penser à ce qui se serait passé si les dispositions du plan d'urgence porté par la précédente direction en lien avec l'Agence régionale de santé, avaient été mises en œuvre selon le calendrier initialement prévu. Ce plan a été suspendu par le ministre, la direction régionale de l'ARS et celle des hôpitaux de Remiremont et d'Epinal ont été changées en 2020. Un nouvel esprit semble pouvoir favoriser le dialogue entre tous les acteurs de la santé, l'administration et les citoyens et élus qui se sont unis pour donner de l'air au poumon de notre territoire. Pour autant nous devons restés mobilisés et vigilants pour que la construction du nouveau projet médical commun et l'ouverture prochaine du nouvel hôpital d'Epinal n'accélère pas un processus de glissement des moyens au détriment d'un renforcement concomitant des 2 établissements vosgiens.

### Résolution n°1: l'hôpital au cœur

*Résumé :*

- Donner au service hospitalier de proximité les moyens humains et d'investissements nécessaires à son bon fonctionnement, (ouverture de postes et investissement dans un second IRM)

- Poursuivre le dialogue constructif avec l'ARS, la direction de l'hôpital, les représentants du personnel et les instances consultatives du centre hospitalier de Remiremont et des centres hospitaliers du Pays (Bussang, le Thillot, Gérardmer) et tous les partenaires publics ou privés, acteurs de santé publique sur notre territoire.

L'assemblée générale de l'Ademat-h réaffirme la nécessité de donner au service hospitalier de proximité les moyens nécessaires à son bon fonctionnement, qu'il s'agisse de moyens humains ou d'investissements indispensables, comme l'achat d'un nouvel IRM à Remiremont pour éviter les délais d'attente et les retards de diagnostic. Elle renouvelle sa confiance à l'équipe d'animation, au bureau et aux membres du conseil d'administration. Elle leur donne mandat pour qu'ils poursuivent le dialogue constructif avec la délégation départementale de l'ARS, avec la direction régionale de l'ARS et avec la direction de l'hôpital, les représentants du personnel et les instances consultatives qui émettent un avis sur la bonne marche et sur la gestion du centre hospitalier de Remiremont et des centres hospitaliers du Pays (Bussang, le Thillot, Gérardmer) : commission médicale d'établissement, conseil de surveillance, le comité des élus, etc..., ainsi qu'avec tous les partenaires publics ou privés, acteurs de santé publique sur notre territoire.

## Résolution n°2 : Relever le défi de la démographie médicale

### *Résumé :*

- Faire pression sur le ministère pour obtenir un programme plus ambitieux de formation des médecins et des personnels paramédicaux (les objectifs actuels après suppression du numérus clausus sont largement insuffisants)
- Conserver des services attractifs dans nos établissements de santé
- Ouvrir les postes en urologie, cardiologie, dermatologie, ophtalmologie et chirurgie viscérale notamment sur Remiremont
- Revenir très vite sur l'organisation de la permanence de soins
- Maintenir la pluridisciplinarité et les spécialités qui attirent les jeunes praticiens.
- Renforcer les coopérations avec le secteur privé et avec le CHU

Pour inverser les tendances de la démographie médicale, il est impératif de conserver des services attractifs dans nos établissements de santé et d'anticiper les ouvertures de postes, notamment en urologie, cardiologie, dermatologie, ophtalmologie et en chirurgie viscérale. Il n'est pas acceptable de fermer durablement les permanences de soins les nuits et le week-end à Remiremont pour des raisons de manque de postes. A terme une situation d'urgence par manque de personnel peut devenir durable et accompagner progressivement une perte d'attractivité de l'établissement, de ses services et des équipes soignantes par manque de

maintien de la pluridisciplinarité et des spécialités qui attirent les jeunes praticiens. Ce processus pourrait connaître une irréversibilité et augmenter les risques pour les usagers (perte de chances liées à l'acheminement des malades sur de plus grandes distances et délais de prise en charge risquant de dépasser les seuils tolérables en matière d'urgence médicale de type AVC, crise cardiaque aiguë, troubles respiratoires sévères, etc...).

L'assemblée générale tient à alerter la direction de l'hôpital, le président du conseil de surveillance et celui de la CME ainsi que l'ARS sur ces risques. Elle leur demande de tout faire pour que des situations transitoires ne deviennent pas rapidement des situations durables plus ou moins masquées par le projet médical commun. Ce dernier doit préserver un niveau de service et de moyens indispensable au bon fonctionnement d'un hôpital général.

L'assemblée générale s'interroge aussi sur la responsabilité du secteur privé qui capte avec l'aval des autorités de santé, les actes les plus rémunérateurs et les personnels de santé formés par le secteur public en les attirant par des rémunérations plus attractives. L'Ademat-h souhaite que des contreparties soient exigées en matière de réponse aux besoins de santé de la population non seulement en période de pandémie mais aussi lorsque l'hôpital public ne peut faire face seul aux besoins, par exemple en partageant les gardes pour assurer une permanence de soins H24 dans l'ensemble des hôpitaux vosgiens dont Remiremont (pour la chirurgie viscérale notamment).

Enfin notre association souhaiterait plus de coopération et de réciprocité avec le CHU qui doit jouer pleinement son rôle formateur en facilitant la mise à disposition de jeunes internes de spécialités dans les hôpitaux généraux de la région : il s'agit de pallier le manque de praticiens hospitaliers mais aussi de conforter les acquis professionnels par l'expérience.

### Résolution n°3 : représentation des usagers

L'assemblée générale confirme la demande de l'Ademat-h de pouvoir représenter les usagers dans les instances hospitalières et de santé publique du territoire en complémentarité des représentations des associations familiales ou concernées par des pathologies spécifiques ou le handicap. Elle demande à être informée des vacances éventuelles de représentations et souhaite être consultée par l'ARS avant désignation des représentants des usagers et pouvoir proposer des candidats.

### Résolution n°4 : alerte sur le démantèlement du service public

*Résumé :*

- L'Ademat-h alerte les instances de l'hôpital et s'inquiète des dégâts collatéraux générés par le transfert d'activités supports à des entreprises privées non rompues aux exigences des protocoles sanitaires (ex bio nettoyage)

L'Ademat-h alerte les instances de l'hôpital sur les conséquences d'une dégradation du service et de développement de risques supplémentaires de type maladies nosocomiales suite au transfert d'activités supports à des entreprises privées non rompues aux exigences des protocoles sanitaires. La gestion privatisée du bio nettoyage depuis le 1<sup>er</sup> janvier a déjà montré ses limites et pourrait à court terme s'avérer dangereuse. Les petites économies peuvent être génératrices de grosses dépenses publiques pour un résultat sanitaire précaire.

## **2<sup>ème</sup> axe : Pour un contrat territorial de santé sur le périmètre du bassin de vie**

L'Ademat-h a souhaité lors de sa dernière AG, participer à la construction d'un contrat territorial de santé. Le diagnostic territorial et le contrat qui en découlera déboucheront sur des actions de prévention et de renforcement du rôle des équipements de santé et donc de l'hôpital comme poumon structurant du territoire.

Notre association a exprimé le vœu que les élus des PETR des Vosges Saônoises et du Pays de Remiremont et des Vallées s'y associent et inscrivent la santé dans les priorités du territoire. Depuis le renouvellement des conseils municipaux, intercommunaux et des conseils syndicaux de pays et PETR a eu lieu en 2020, malgré les difficultés liées à la pandémie. Cela a retardé mais pas empêché l'engagement du PETR de Remiremont des Vallées dans la signature d'une convention avec l'ARS en vue de préparer un diagnostic avant de définir les objectifs et le plan d'action qui devront figurer dans un tel contrat à signer fin 2021 si tout va bien. L'Ademat-h souhaitait qu'un chef de projet puisse être recruté pour animer cette démarche complexe dans cette première phase de travail mais aussi dans la mise en œuvre à venir. Sans obtenir satisfaction sur tous les attendus de l'association, le PETR a pris acte du travail de sensibilisation que nous avons fait en organisant une conférence débat le 13 novembre 2020 avec le concours du Pays Terres de Lorraine, et nous a associés au travail d'enquête préparé par les services du PETR renforcé par une stagiaire en formation de Master de santé publique. Un comité de pilotage du contrat local de santé doit se mettre en place dans les jours à venir au sein duquel l'Ademat-h sera représentée.

# Résolution n°5 : L'Ademat-h partie prenante du Contrat Local de Santé (CLS)

## *Résumé :*

- Un CLS Articulé avec les PETR de Remiremont et des Vosges Saônoises
- Affirmant le bien-être collectif et individuel + la bonne santé pour tous comme priorités dans les projets de territoires et le contrat de relance
- Un CLS animé durablement et au bon niveau
- Avec un engagement financier + fort de l'ARS sur l'ingénierie du projet. Cet investissement dans l'humain est minime au regard des sommes consacrées aux multiples audits diligentés dont l'utilité réelle n'est pas toujours démontrée.
- Un Contrat Local et pluriannuel de Santé qui associe usagers et représentation citoyenne à toutes les étapes (construction et mise en œuvre)

L'assemblée générale prend acte de l'engagement du PETR du Pays de Remiremont et des vallées et confirme son accord pour participer aux travaux de préparation et de construction du CLS en lien avec tous les partenaires concernés. Elle renouvelle son souhait d'une articulation avec le PETR des Vosges Saônoises et d'une mutualisation des moyens entre les 2 PETR et les délégations ARS 88 et 70 pour que les réalités du bassin de vie soient bien prises en compte. Elle sollicite à nouveau les élus pour qu'ils inscrivent les questions de bien-être collectif et individuel et de bonne santé pour tous, dans les priorités des projets de territoires communautaires et intercommunautaires concernés. Elle souhaite que les PETR apportent durablement les moyens humains, techniques et financiers avec le concours de l'ARS et de ses partenaires, pour garantir une gestion et une impulsion durable et au bon niveau du Contrat Local et pluriannuel de Santé (2021/2024). Le concours des bénévoles de l'association ne sauraient remplacer des personnels salariés dédiés. A cet égard demande doit être faite à l'ARS de s'engager davantage sur le financement de l'ingénierie. Cet investissement dans l'humain est minime au regard des sommes consacrées aux multiples audits diligentés dont l'utilité réelle n'est pas toujours démontrée.

L'Ademat-h réaffirme l'intérêt d'harmoniser les démarches avec le PETR des Vosges Saônoises pour une meilleure prise en compte des besoins, des atouts et des faiblesses de tous les territoires du bassin de vie. A cet égard elle souhaite que les moyens conjugués des 2 PETR permettent de renforcer et de consolider l'approche globale des problématiques de santé publique à la bonne échelle en s'affranchissant des contraintes des limites administratives et départementales.

## **3<sup>ème</sup> axe : Pour continuer la sensibilisation des élus communaux, communautaires et des PETR du bassin de vie à la prise en compte des priorités de santé publique**

L'Ademat-h a démontré sa capacité à informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens et les élus du territoire. Après avoir tenu 7 réunions publiques dans les territoires des communautés de communes du bassin de vie et élaboré avec le concours de près de 800 personnes une contribution au grand débat national sur la priorité de santé publique, après avoir rencontré l'exécutif du PETR du Pays de Remiremont et plusieurs des maires du secteur, il est certainement nécessaire de poursuivre le travail d'information et de sensibilisation des nouveaux élus municipaux et intercommunaux. Les communes ont été invitées à soutenir nos propositions et beaucoup ont délibéré dans ce sens, acceptant de désigner un référent santé au sein de leur équipe. Si beaucoup de communes du bassin de vie sont adhérentes de l'Ademat-h, il nous faut encore poursuivre la sensibilisation des autres et associer à nos travaux et à l'élaboration du contrat local de santé, les référents santé déjà désignés ou qui le seront dans les mois à venir.

### Résolution n°6 : des communes, intercommunalités et pays engagés... tous unis!

#### *Résumé :*

- Toutes les collectivités du bassin de vie doivent suivre l'exemple de celles qui ont délibéré, renouvelé leur adhésions à Ademat-h et désigné un référent santé.
- Le rôle des référents est d'informer et sensibiliser leurs collègues élus et la population sur tous les points d'actualité concernant notre actualité, celle des établissements de santé du territoire et de l'évolution du Contrat local de santé.
- L'Ademat-h installe un comité des élus référents adossé au CA sans voix délibérative. Les représentants des communes au Conseil d'administration de l'Ademat-h peuvent faire office de référents santé, avec droit de vote

L'Ademat-h renouvelle sa demande aux conseils municipaux et intercommunaux qui ne l'ont pas encore fait de prendre la délibération proposée et de désigner un référent santé qui s'engage à informer et sensibiliser leurs collègues élus et la population sur tous les points d'actualité de notre association et des établissements de santé ; ils participeront également aux points d'étape et de suivi de l'élaboration du Contrat local de santé. Certaines communes

adhérentes à l'association ont désigné un représentant au Conseil d'administration qui fait évidemment office de référent.

Pour ne pas déséquilibrer la représentation au sein du CA de l'Ademat-h, un comité des élus référents lui sera adossé sans voix délibérative. Les élus siégeant es qualité au sein du CA conserveront évidemment le droit de vote.

## **4<sup>ème</sup> axe : Pour un soutien renforcé de la mobilisation citoyenne**

Elle doit se poursuivre grâce aux adhésions mais aussi dans la construction d'instance de participation et de dialogue territorial pour contribuer au développement et à la dynamique territoriale. Nous sommes près de 3000 à avoir adhéré à l'Ademat-h depuis 5 ans. C'est une démonstration de la préoccupation de nos concitoyens et de leur mobilisation sur les questions qui les touche. Plus que jamais la question de la santé devient une vraie préoccupation et bien sûr une aspiration pour tous, surtout en période de pandémie. Il est donc essentiel de maintenir voire d'amplifier le niveau des adhésions en 2021 et d'associer un maximum de personnes à la construction du Contrat local de santé.

### Résolution n°7 : soutien au personnel de santé

#### *Résumé :*

- Du concret pour améliorer les conditions de travail des personnels de santé à l'hôpital et à domicile
- S'engager dans les actions de prévention, répondre au questionnaire du PETR sur les besoins et participer aux groupes de travail
- L'Ademat-h prendra toute sa part dans le CLS (comité de pilotage, entretiens avec un panel de professionnels de santé, exploitation des résultats, travail sur les objectifs)

L'association confirme son soutien au personnel de l'hôpital, du service des urgences et de l'ensemble des services ainsi que de la maternité, en souhaitant qu'il soit mieux considéré et soutenu dans ses légitimes revendications. Elle souhaite que l'ensemble des professionnels de santé se sente concerné par la construction de contrat local de santé et que les habitants participent massivement à la réponse au questionnaire santé proposé par le PETR et relayé notamment par nos soins. Plus de 2000 réponses à ce jour. On peut encore répondre jusqu'à mi-février.

Des groupes de travail thématique seront proposés pour apporter un complément qualitatif aux réponses aux questionnaires. Nous vous invitons à vous inscrire dans les focus groupes qui seront proposés.

## Résolution n°8 : un conseil de développement de territoire

### Résumé :

- Prendre notre place dans un conseil de développement avec les autres acteurs de la société civile, pour un projet de territoire priorisé, partagé et négocié avec les élus.
- Renforcer l'engagement et la participation citoyenne
- Peser sur les politiques publiques pour qu'elles soient plus adaptées aux besoins de la population du bassin de vie, notamment dans le domaine de la santé et de la prévention des risques
- 

Enfin **notre demande d'installation d'un conseil de développement** n'a pas encore abouti à sa mise en place, mais n'est pas refusée à priori. L'assemblée générale interpelle à nouveau les élus. La loi impose l'installation d'un tel conseil dans les PETR et les communautés de communes de plus de 50 000h. Elle n'interdit pas leur installation dans des intercommunalités plus petites. Ce type d'instance peut favoriser le dialogue entre les citoyens et entre eux et leurs élus. Dans un territoire qui vieillit, qui connaît des difficultés économiques, une surmortalité avant 60 ans et de vraies problématiques de santé publique, de santé mentale et de démographie, il y a besoin de coconstruire des stratégies d'acteurs pour agir et ne pas continuer à subir. La question de la démographie médicale est aussi préoccupante que celle de la pyramide des âges.

L'Ademat-h souhaite prendre toute sa part dans la construction de cette démarche en souhaitant l'appui et l'accompagnement des élus qui ont le pouvoir d'impulser sans se résigner. Notre combat concerne tout le monde et la bonne santé du territoire local.

L'Ademat-h souhaite également pouvoir représenter les usagers au sein du groupe de travail chargé de préfigurer l'installation d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) sur notre secteur, avec l'objectifs d'améliorer la communication entre professionnels de santé (ville-hôpital), l'accès aux soins et l'amélioration des prise en charge des patients

L'AG de l'Ademat-h confirme son souhait de contribuer à l'installation d'un **conseil de développement du territoire** regroupant les forces vives (partenaires sociaux, acteurs associatifs et citoyens dont une part pourrait être tirée au sort) afin de renforcer le dialogue constructif et régulier avec les élus autour d'un diagnostic partagé de territoire, permettant de définir les priorités d'action parmi lesquelles la santé devra avoir toute sa place.

## Résolution n°9 : agir contre le risque de désertification médicale

*Résumé :*

- Développer la formation des professionnels de santé dans toutes les catégories où les besoins sont criants
- Faire évoluer les mentalités et mieux répartir les moyens humains (nord de la Loire, zones rurales à faible densité de population, etc...)
- Priorité d'affectation selon les besoins des territoires d'abord

L'Ademat-h reprend à son compte le communiqué de la coordination nationale concernant les déserts médicaux. Alors que la pandémie exacerbe le besoin d'accès aux soins pour toutes et tous dans la proximité, les déserts sanitaires s'étendent, s'assèchent encore un peu plus ! Il y a urgence ! - Urgence à former de nouveaux professionnels ! Le numerus clausus n'est plus dans la loi, mais s'applique en pratique. En 2020, il y a eu une augmentation de 50 places pour les étudiants en médecine soit +0,2%, sans commune mesure avec les besoins, et limitée par l'absence de moyens nouveaux pour les facultés. - Urgence à mieux répartir les professionnels, tant en ville qu'à l'hôpital : la liberté d'installation doit être abandonnée. - Urgence à multiplier les centres de santé pour le 1er recours pratiquant le tiers payant et sans dépassement d'honoraires. Remplaçons les décisions arbitraires des Agences Régionales de Santé et autres tutelles par de véritables structures démocratiques partant des besoins des populations pour construire une vraie politique d'accès aux soins. La Coordination Nationale des Comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité invite la population et ses comités à soutenir toutes les actions contre la désertification médicale, comme par exemple l'action de l'Association de Citoyens Contre Les Déserts Médicaux (ACCDM) qui engage une procédure juridique demandant à l'État de rétablir par tous moyens et pour tous les Citoyens Français un même droit égalitaire et constitutionnel à la Santé par la régulation du travail des médecins sur le territoire.

## Résolution n°10 : soutenir l'initiative citoyenne européenne (ICE)

*Résumé :*

- Les vaccins doivent être considérés comme des biens communs de l'humanité pas comme des produits de spéculation et de marchandisation.
- Signer l'appel de la coordination nationale de défense des hôpitaux

Face au Covid, tout le monde mérite protection. Il est proposé à l'AG de l'Ademat-h de rejoindre les 130 organisations européennes et la coordination nationale autour de [l'initiative citoyenne européenne \(ICE\) "Right to Cure"](#), qui vise à proposer à la Commission européenne de suspendre les droits de brevet pour les vaccins contre le coronavirus. Cela résoudrait les problèmes actuels de retard de production et d'inégalité d'accès au vaccin dans le monde et rendrait les gouvernements moins dépendants de l'industrie pharmaceutique. Pour ce faire, l'Ademat-h demande à ses adhérents de signer la pétition qui doit récolter un million de signatures pour aboutir. La Commission européenne peut exiger des entreprises pharmaceutiques qu'elles fassent preuve de transparence en ce qui concerne les résultats médicaux et les coûts de production. La campagne de vaccination soulève des questions éthiques. Bien que la recherche et le développement de vaccins et de traitements soient largement financés par l'argent public, les entreprises peuvent encore déposer des brevets.

Cela leur donne un monopole sur ces biens essentiels. Ainsi, en pleine pandémie, le secteur pharmaceutique réalise d'énormes profits et ce au détriment de vies humaines. De plus, la plupart des recettes de la vente de vaccins et de médicaments ne sont pas consacrées à la recherche mais à la publicité, aux primes et même au rachat d'actions. En outre, l'achat de vaccins par l'UE et d'autres pays occidentaux crée une situation très injuste : en raison des pénuries, 9 personnes sur 10 dans les pays à faible revenu ne pourront pas être vaccinées cette année.

Les vaccins doivent être considérés comme des biens communs de l'humanité pas comme des produits de spéculation et de marchandisation.

\*\*\*\*\*

Tous unis pour faire du Bassin de vie de Remiremont  
un territoire de pleine santé et de bien-être.